

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 11 juin 2021

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 02/06/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le onze juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 10	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Vera BLAGÉVA
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Carole VERGÉ

Objet: Délégué au Syndicat des Communes Forestières - DE_2021_29

M. le Président expose qu'il y a lieu de désigner au scrutin secret, un délégué suppléant de cette assemblée au sein du Syndicat des communes Forestières de l'Aude suite à la démission de M. BAYLAC Matthieu.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- A déduire bulletins blancs (ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6
- A obtenu :

- HUGEL Aurore 10 voix pour

HUGEL Aurore ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé déléguée suppléante du Syndicat des Communes Forestières.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés, conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___